



**ATELIER DE TRAVAIL**

ooOoo TRAVAIL - SOCIETE ET MOUVEMENTS SOCIAUX  
Etude comparative des cas de l'ALGERIE et du NIGERIA ooOoo

NEGOCIATION COLLECTIVE ET REFORME POLITIQUE:  
Stratégie du syndicat du textile face  
à la Crise et au réajustement

Par: Björn BECKMAN  
[ SUEDE ]

Centre de Recherche en Economie  
Appliquée pour le Développement

CREAD  
DOCUMENTATION

DATE D'ENTRÉE.....  
N° D'ORDRE..... RPT/144

## 1. Scénario :

A contrecœur le gouvernement nigérian concéda une hausse de 100 pour cent sur le salaire minimum garanti dans le Budget Fédéral de 1991, après une longue bataille avec le Congrès Travailleiste Nigérian (Nigeria Labour Congress) (Beckman 1991). Le syndicat du textile, le syndicat nigérian national des travailleurs du textile, du vêtement et de la confection (National Union of Textile, Garment and Tailoring Workers of Nigeria, NUTGTWN) avait joué un rôle prédominant dans la campagne entreprise pour cette révision et également mené les négociations pour son application, confrontant les employeurs du textile à un ultimatum et les obligeant à signer un accord rapide qui faisait bénéficier les travailleurs au-dessus du minimum eux aussi d'une grande partie de la hausse.

Adam Oshiomhole, le secrétaire général du syndicat du textile et vice-président du NLC, avait de bonnes raisons d'être fier (interview, novembre 1991). Il avait dirigé l'équipe qui avait négocié d'abord avec le gouvernement, ensuite avec les employeurs du textile. La position du syndicat fut maintenue avec succès en dépit de la résistance des deux parties. Il avait également contribué à vaincre la résistance de ses collègues au sein de la direction du NLC qui ne désiraient pas de "pratiques de confrontation" pensant que plus d'avantages pourraient être obtenus (ex. des prêts de l'Etat pour les investissements syndicaux) si les syndicats étaient en bons termes avec le gouvernement (Beckman 1991).

Les années 1980 ont été une décennie de crise et de rajustement. Quel champ existait-il pour la négociation collective ? Le syndicat pouvait-il protéger ses membres contre les compressions de personnel et la baisse du revenu ? Que valait, par exemple, la multiplication par deux du salaire minimum et pour combien de temps ? Quel fut son effet sur l'emploi ? Sur l'inflation ? Le syndicat rencontra des contraintes énormes dans ses négociations avec l'Etat et les employeurs. Les acquis réalisés à la table des négociations étaient minés par l'inflation et par la politique du gouvernement. Que devaient faire les syndicats ? Pouvaient-ils intervenir politiquement - au-delà du cadre de la négociation collective ?

## 2. Contexte de la négociation collective.

Le syndicat du textile fut formé en 1977 après la réorganisation imposée aux syndicats nigériens par l'Etat. Les réformes travaillistes de 1976-78 donnèrent naissance à une organisation centrale, le Congrès Travailleuse Nigérien (Nigeria Labour Congress, NLC), et à 42 syndicats professionnels, unifiant des syndicats professionnels et d'entreprise rivaux par le passé (Otoho 1985 ; Rapport du secrétaire général - GS Report - 1980). Les premiers accords collectifs (collective agreements ; CA) et de procédure furent signés avec les employeurs en 1979, étendant les conditions de service des entreprises les mieux organisées à l'ensemble de l'industrie syndiquée (NTGTEA and NUTGTWN 1979 a,b). Ils entraînaient une amélioration des allocations pour les denrées alimentaires, des termes des congés, des prêts pour le véhicule et le logement, des primes de chaleur et de poussière et beaucoup d'autres petits éléments qui, additionnés, augmentaient considérablement le salaire de base (GS Report 1982). Les nouvelles conditions de service étaient appliquées dans la plupart des entreprises syndiquées.

Les prélèvements obligatoires des cotisations syndicales (les "ponctions") par la direction, une fois qu'une majorité de travailleurs avait adhéré au syndicat dotèrent le nouveau syndicat d'une solide assise financière, qui lui permettait de faire avancer l'application du CA avec l'aide des organisateurs syndicaux employés. Le CA représentait l'attraction principale pour les travailleurs non syndiqués désireux d'adhérer à l'organisation. L'organisateur cherchait d'abord les conditions locales de service puis exposait les différences - souvent considérables - avec celles offertes dans le cadre du CA. Les employeurs étaient organisés en deux "groupes", l'association nigérienne des fabricants du textile (Nigerian Textile Manufacturers Association, NTMA) traitant surtout avec le gouvernement, et l'association nigérienne des employeurs du textile, du vêtement et de la confection (Nigerian Textile, Garment and Tailoring Employers Association, NTGTEA) en rapport elle avec les syndicats. Certains employeurs refusèrent de faire partie de ces corps et d'adhérer au CA, mais même plusieurs non-membres se sentaient obligés de se conformer aux termes du CA pour se débarrasser des agitateurs syndicaux.

### 3. Application du salaire minimum de 1980 et 1981.

La décennie commença et finit avec des luttes pour le salaire minimum. Le gouvernement militaire du milieu des années 1970 avait bloqué les salaires pour maîtriser les fortes pressions inflationnistes accélérées par la montée spectaculaire du revenir pétrolier, et la première revendication importante du congrès travailliste nigérian reconstitué fut donc la compensation de l'érosion des salaires réels qui s'ensuivit. Le gouvernement civil élu en 1979 fut conciliant au début, faisant grimper le salaire minimum de 60 nairas à 100 NR en 1980. Une naira qui à ce moment là valait presque 2 dollars U.S. au taux de change officiel. Le NLC exigeait cependant 300 nairas et après une grève générale partiellement réussie en mai 1981, le gouvernement concéda 25 nairas supplémentaires (Otoho 1981 ; van Hear 1988). Le nouveau salaire minimum de 125 NR devenait ainsi plus de deux fois supérieur à celui d'avant 1980.

Pour l'industrie textile, le nouveau salaire minimum était une catastrophe. Cette industrie s'était rapidement développée durant le boom pétrolier et comptait déjà 100 grandes usines et 100.000 salariés en 1980 (Androe and Beckman 1987). Le syndicat du textile regroupait peut-être les trois quarts des travailleurs du secteur formel (GS Report 1983). L'industrie souffrait déjà des surchauffes goulets d'étranglement et distorsions caractéristiques des booms pétroliers, y compris les fermetures et interruptions fréquentes dues aux coupures de courant et à une défense inefficace (contrebande), dont la surévaluation de la naira était la cause principale en favorisant l'importation massive de textiles bon marché d'Asie. L'Accord collectif de 1979 et les accords sur l'entrée en vigueur les salaires minimums de 1980 et 1981 frappèrent donc une industrie déjà en crise profonde. Durant le bref intervalle de deux années, de décembre 1980 à décembre 1982, le syndicat du textile perdit un tiers de ses membres, en grande partie en raison des fermetures et d'une restructuration accélérée de la production (GS Report 1983). Et cela se passait avant que la crise générale accélérée par l'effondrement des prix du pétrole ne se soit installée.

Que pouvait donc faire le syndicat du textile ? Il s'indignait de la ligne adoptée par le NLC sur le salaire minimum, mais une fois admise, il se sentait obligé de faire en sorte que ses propres employeurs s'y conforment malgré les dommages que cela engendrerait. L'effondrement

du marché pétrolier en 1981 qui réduisait le revenu pétrolier par deux tiers dès 1983, apporta une nouvelle dimension à la crise sachant que l'industrie ne pouvait plus importer sa matière première comme auparavant. Les mesures d'austérité prises par le gouvernement avant avril 1982 paralysèrent le système d'allocation des licences d'importation et des devises étrangères créant de nouveaux goulets d'étranglement et distortions bureaucratiques. La pénurie de matières premières se plaça avant les coûts élevés et la contrebande sur la liste des menaces immédiates contre la survie de l'industrie textile (Androe and Beckman 1987).

#### 4. Lutte contre la compression de personnel.

Lorsque l'accord collectif fut prêt à être renégocié en 1983, syndicats et employeurs étaient d'accord que la crise empêchait toute négociation significative. Le seul acquis important fut une nouvelle clause sur la mise en chômage qui augmentait les indemnités que les travailleurs étaient en droit de réclamer en cas de licenciement (NTGTFA and NUTGTWN 1983). Ceci peut avoir contribué à ralentir quelque peu la compression du personnel encourageant les employeurs à surmonter les problèmes temporaires de production sans avoir recours aux licenciements. Bien que les fermetures temporaires (congés obligatoires) étaient fréquentes en raison de la pénurie de matières premières durant la période 1983-85, le taux d'emploi général ne baissa que modérément comparé à la chute qu'il avait enregistrée précédemment. L'industrie s'adaptait à des niveaux de marché plus bas alors qu'elle rencontrait moins de concurrence de la part de la contrebande ou la nouvelle situation peu attrayante du change.

Selon le CA, le patronat était contraint de négocier toute mise au chômage planifiée avec le syndicat, qui à cette époque consacrait une grande partie de ses efforts à s'assurer que les entreprises ne passaient pas outre cette clause, et à se servir des négociations pour retarder et réduire les licenciements. Alors que la capacité de production dans cette industrie, dès le milieu des années 1980, était descendue au-dessous de 40 pour cent, le syndicat réussit à empêcher une réduction plus importante de l'emploi. Au niveau de l'usine elle-même, le syndicat combattait les administrations qui tournaient la réglementation sur la mise en chômage en recourant par exemple aux renvois disciplinaires (Androe and Beckman 1991). Dans le CA de 1984, le syndicat réussit à ajouter une clause qui compliquait à la direction le blocage des primes des travailleurs licenciés (NTGTFA and NUTGTWN 1984). Mais les efforts du syndicat pour aug-

menter encore leurs acquis lors de la négociation du CA en 1987 se heurtèrent à la résistance indignée des employeurs : les travailleurs, licenciés car indignes de confiance, "perdaient donc le droit d'être traités équitablement" (NIGTEA 1987).

##### 5. L'érosion des salaires réels.

La valeur des salaires s'éroda rapidement avec l'aggravation de la crise. En termes réels, le salaire minimum de 1981 avait déjà été réduit de moitié avant 1985, et à un quart avant la fin de la décennie. La politique d'austérité de 1982, le blocage des salaires qui s'ensuivit ainsi que les instructions de la commission pour la productivité, les prix et le revenu (Productivity, Prices and Income Board) imposèrent des restrictions sur les salaires et les indemnités. La victime désignée fut la prime annuelle qui dans certaines entreprises pouvait atteindre jusqu'à trois mois supplémentaires de salaire de base (Androe and Beckman 1991). Le syndicat du textile insistait pour qu'au moins le niveau de l'année précédente soit maintenu. Les employeurs déclarèrent la guerre et demandèrent l'arbitrage, sûrs d'obtenir le soutien de l'Etat. Mais comme c'était là un problème qui excitait très fort les travailleurs, beaucoup d'entreprises se sentirent obligées de négocier avec les syndicats, dans la plupart des cas à des seuils dépassant les plafonds recommandés par le gouvernement et sans attendre l'arbitrage (TGW 1982).

Les militaires qui renversèrent le gouvernement civil à la fin de 1983 réimposèrent un blocage général des salaires. Alors que le CA pouvait être utilisé pour améliorer un peu les indemnités, la stratégie principale du syndicat consistait à tout mettre en oeuvre pour acquérir d'autres paiements compensatoires et primes en dehors du cadre du CA (Androe and Beckman 1991). Les "primes de rendement" par exemple pouvaient être utilisées pour tourner les restrictions du gouvernement sur les primes. A la fin de la décennie le salaire de base qui était le plus directement affecté par les contraintes salariales ne représentait plus que quelque 60 pour cent du salaire net. Les classifications des postes de travail, les nouveaux salaires et structures, ainsi que les augmentations catégorielles étaient également utilisés pour compenser quelque peu la baisse de la valeur réelle du salaire. A la fin de la décennie cependant, malgré tous ces efforts, le pouvoir d'achat du salaire net combiné avait été réduit à moins d'un tiers des salaires de 1981.

## 6. Rajustement et redressement.

Le gouvernement militaire du Général Buhari (1983-1985) tenta en vain d'échapper à la crise des paiements étrangers en entraînant des accords de troc pour les importations ce qui eut pour effet de rendre plus ardue la gestion des besoins de l'industrie manufacturière en produits étrangers. Bien qu'habituee à la protection et néfiante vis-à-vis de la libéralisation, l'industrie réserva finalement un bon accueil au programme de rajustement structurel "maison" (structural adjustment program, SAP), (financé cependant par la Banque Mondiale) introduit en 1986 par le régime de Babangida, y compris la vente aux enchères des devises étrangères (olukoshi 1992). Bien que ces dernières entraînent une forte dévaluation de la naira ainsi qu'une hausse proportionnelle des prix des matières étrangères, elles permettaient une meilleure prévision quant au timing et à l'accès. D'autre part elles offraient davantage de protection aux marchés locaux contre les importations de produits finis.

Au début les entreprises étaient en mesure de transmettre une grande partie de l'augmentation des coûts aux clients. Les prix du textile triplèrent mais le volume que le marché national pouvait absorber aux prix les plus élevés diminua rapidement. Les stocks invendus s'entassaient et tout comme dans le rajustement structurel classique, les exportations vinrent à la rescousse mais de façon plutôt peu orthodoxe. Alors que les exportations officielles surtout le grey baft vers les USA augmentaient, au point de devenir le premier des produits manufacturés nigériens à l'exportation, le tout représentait moins de 5 pour cent de la production totale. La grande hausse vint plutôt du côté des exportations non officielles vers la région Ouest africaine. Le franc CFA, monnaie de la zone Ouest africaine du franc CFA était lié au franc français et par conséquent artificiellement soutenu. Lorsque le cours de la naira s'effondra, le différentiel par rapport au franc CFA augmenta de façon spectaculaire. En franc CFA les textiles nigériens devinrent les moins chers de la région et les exportations non officielles grimpèrent en flèche. Des sources commerciales locales affirmaient en 1991 à Kano que 60 pour cent de la production locale était achetée en francs CFA (Auwalu tho, interview, 1991).

La fin des années 1980 connut donc ainsi un rétablissement de l'industrie textile malgré la stagnation continue de la demande nationale. La capacité de production était passée de moins de 40 pour cent à son niveau le plus bas à près de 60 pour cent, selon l'association des fabricants du textile (Victor Eburajolo, interview 1991). Alors que l'emploi avait lui aussi augmenté peut-être jusqu'à 10 pour cent, cette hausse ne correspondait pas à l'augmentation de la production et ne fit pas remonter pour autant les chiffres à leur top-niveaux d'avant 1980. Les premières étapes de la crise avaient engendré des changements technologiques et structurels dans l'industrie qui réduisirent la dépendance vis-à-vis de la main-d'oeuvre. En outre, alors que la crise s'aggravait, une baisse de la force de revendication permit au patronat d'imposer une hausse de la charge de travail par travailleur (Androe and Beckman 1991 ; Androe 1992).

#### 7. Le nouveau salaire minimum de 1991.

Au début de la décennie, vu l'extrême faiblesse de l'industrie textile, le syndicat s'opposait aux revendications du congrès travailliste nigérian sur le salaire minimum, mais la reprise partielle enregistrée à la fin des années 1980 permit cependant au syndicat du textile d'exiger une révision majeure à la hausse du salaire minimum resté à son niveau de 1981 malgré une inflation galopante (Beckman 1991). Les réformateurs pro-libéralisation de la Banque Mondiale s'opposèrent par principe à cette révision. En 1991 d'autres employeurs, particulièrement dans le secteur public se trouvèrent dans la même situation que l'industrie textile en 1981, incapables d'augmenter sensiblement la facture salariale. A la différence de 1981, les employeurs du textile étaient à présent sûrs de pouvoir faire face à la hausse de 100 pour cent. Leur porte-parole officiel souligna que les salaires - avant l'augmentation - avaient été réduits à quelque 5-6 pour cent seulement des coûts totaux, bien que les textiles soient une industrie à forte concentration de main-d'oeuvre (Victor Eburajolo, interview 1991). Ce chiffre était la conséquence de la crise et du rajustement qui avaient supprimé les salaires tout au long de la décennie tout en augmentant spectaculairement les autres coûts, particulièrement ceux des matières importées mais aussi ceux de l'électricité et du carburant produits localement.

Pendant la négociation sur l'entrée en vigueur du nouveau salaire minimum, la principale pomme de discorde fut de déterminer la limite des sa-



laire au-dessus du nouveau minimum qui devaient être révisés à la hausse. Les employeurs insistaient qu'il ne devait y avoir aucune augmentation "systématique". Le syndicat du textile lança, conjointement avec d'autres syndicats du secteur privé, un préavis à courte échéance au mépris des instructions du gouvernement qu'aucun accord atteint "sous la menace" ne serait accepté par l'Etat. Les travailleurs du textile obtinrent leur augmentation systématique (représentant une augmentation de quelque 80 % de la facture salariale selon les employeurs), la veille de l'expiration de l'échéance. Le syndicat refusa de soumettre l'accord à l'approbation du gouvernement ainsi que l'exigeait ce dernier, et les employeurs acquiescèrent sans mot dire. Le syndicat était particulièrement fier d'avoir obtenu une augmentation supplémentaire des primes, qui, comme nous l'avons vu, constituaient une part considérable du salaire net proportionnellement à la hausse générale des salaires (Adams Oshionhole et Victor Ekurajolo, interviews, 1991).

L'accord de janvier 1991 signifiait que les travailleurs récupéraient à peu près la moitié de leur pouvoir d'achat perdu pendant une décennie de crise et de rajustement. Un salaire net qui avait été réduit par deux tiers fut doublé par les salaires les plus bas et augmenté d'au moins 50 pour cent pour la plupart des autres. Restait à savoir toutefois ce que tout cela valait et si l'effort pouvait être soutenu.

#### 8. L'inflation dévore les gains.

L'inflation fut galopante en 1991 et dévora une grande partie des gains permis par l'accord de janvier sur les salaires. Que s'était-il passé ? Les augmentations de salaires étaient-elles à l'origine de l'inflation ? Elles y avaient contribué sans nul doute mais surtout en exacerbant une crise plus générale de la discipline fiscale et monétaire. L'inflation avait été élevée tout au long de la décennie malgré la forte déflation que connut l'économie. Dans un premier temps l'inflation avait été alimentée par la dépense publique et une importation programmée selon des prévisions non réalistes comptant sur un revenu pétrolier très élevé. Par la suite, avec la diminution des crédits et des importations, les pénuries et de nouveaux goulets d'étranglement continuèrent de faire grimper les prix malgré la baisse du pouvoir d'achat. Les pressions inflationnistes entraînées par les prix de l'importation furent renforcées par la forte dévaluation de la naira une fois que le SAP et la vente aux enchères des devises étrangères furent lancés.

L'introduction du SAP permit le ré-échelonnement de la dette et des concessions financières, permettant au volume des dépenses de l'Etat d'augmenter à nouveau. Elle eut peu d'effet cependant sur la relance de la production plutôt liée aux stratégies de reproduction politique d'un régime sous une pression populaire grandissante. Une dépense gouvernementale improductive et le cours dégringolant de la naira continuaient à alimenter l'inflation. D'autre part, le régime fut sérieusement ébranlé par une tentative de coup d'Etat militaire en mai 1990 qui ont pour effet d'accélérer la dépense gouvernementale politiquement motivée pour redorer le blason fort terni du régime. La hausse du salaire minimum dut être acceptée devant une menace de révolte ouvrière imminente. Les tentatives de corruption des principaux leaders syndicaux avec des promesses politiques n'aboutirent pas vu les pressions qu'ils subissaient de la part des forces militantes au sein même de l'organisation (Beckman 1991).

#### 9. Court-circuiter les commerçants ?

Que devaient faire les syndicats ? Devaient-ils s'abstenir de revendiquer même une compensation partielle pour la baisse des salaires réels ? Vu le contexte de crise de l'industrie au début des années 1980, beaucoup de leaders syndicaux étaient convaincus qu'il ne servait à rien de revendiquer des augmentations de salaires ouvertes. L'un d'entre eux soutenait même que le nouveau salaire minimum engendrerait l'inflation en raison de la publicité entraînée par de telles hausses : les commerçants sur le qui-vive commenceraient à faire grimper les prix avant même que les travailleurs n'aient perçu le nouveau salaire. Pour cette raison le syndicat devait se concentrer sur la négociation des primes diverses au niveau de l'entreprise, telles que les allocations pour les denrées alimentaires, le logement et le transport, plutôt que les augmentations de salaire (Egbe 1981). Et, naturellement, avec le nouveau blocage des salaires cela constituait pour lui l'issue principale.

Le sentiment que les travailleurs étaient dépossédés de leurs gains par des commerçants sans scrupules était très répandu. A un moment donné, le président national du syndicat exigea du gouvernement la "création d'un détachement spécial dans les régions de chaque gouvernement local du pays pour le contrôle efficace de la spéculation et du stockage des produits de première nécessité". Nul ne devait être autorisé à s'enrichir - "en buvant le sang des masses" sous le couvert de la catastrophe économique courante, ouvre des hommes (Mohammed 1982).

Des appels aussi pathétiques pour l'intervention de l'Etat dans le commerce peuvent avoir eu peu d'écho dans cette économie de commerce privé complexe, toujours est-il qu'ils reflétaient la frustration des travailleurs voyant leurs gains salariaux disparaître dans les pèches des commerçants. Il y avait aussi l'espoir démesuré de pouvoir court-circuiter les commerçants grâce à des coopératives de consommateurs, chapeautées par le syndicat, avec accès direct aux "produits de première nécessité". La conférence nationale des délégués de 1980 (National Delegates Conference) exigea que des initiatives soient prises dans ce sens (TGW 1981). On espérait que ces coopératives puissent se pourvoir directement auprès de la Société Nationale Nigériane d'Approvisionnement (Nigerian National Supply Company) appartenant à l'Etat, et revendent les produits aux travailleurs à des prix subventionnés (Egbe 1981). Une section coopérative fut installée dans le quartier général du syndicat pour approvisionner les coopératives des branches locales. Au plan national, le NLC réussit à gagner l'engagement du gouvernement fédéral à construire des entrepôts régionaux pour l'approvisionnement de ces coopératives. Les administrations contribuaient occasionnellement à titre individuel avec de l'huile végétale, du savon, du lait et du sucre distribués par le syndicat.

Les coopératives n'eurent pas beaucoup d'impact et furent progressivement abandonnées. Les disputes concernant les primes donnaient également lieu à des allégations de détournements et de pratiques déloyales. La base des coopératives syndicales fut davantage sapée lorsque la "libéralisation" entreprise dans le cadre du SAP entraîna l'interruption de la distribution des biens de consommation par l'Etat, car bien que la participation de l'Etat dans ce domaine ait toujours été très réduite, la politique syndicale sur les coopératives était fondée sur ce droit de passage spécial.

#### 10. Influencer la politique du gouvernement.

Alors qu'il commentait sur l'effet de la loi de stabilisation économique de 1982 (Economic Stabilization Act), le président du syndicat du textile fit observer que "les événements ont clairement démontré que les concessions économiques acquises à la table des négociations peuvent être violemment ravalées par des décisions politiques". Le syndicat devrait donc "élargir son horizon politique au-delà de la table des négociations" s'il aspire à avoir un impact quelconque (Mohammed 1982). Le secrétaire général approuvait : "le syndicat, dit-il a fait" de son mieux au service de nos membres mais n'a quand même pas réussi à protéger leur niveau de vie.

Les syndicats ne peuvent se limiter à la négociation collective et doivent porter autant d'intérêt à la politique du gouvernement (GS Report 1983).

En 1983, un problème pressant était l'attribution de licences d'importation pour les matières premières. Le syndicat accusait le gouvernement d'organiser un racket à grande échelle en faveur des dirigeants des partis et aux dépens des vrais fabricants. Le syndicat exigea la création d'un comité tripartite permanent avec des représentants des syndicats, des employeurs et du gouvernement pour garantir que les licences étaient dûment octroyées (GS Report 1983). Il ne devait pas être permis au gouvernement de se cacher derrière la crise : correctement utilisés les fonds seraient suffisants pour subvenir aux besoins légitimes des industries et des travailleurs.

Le syndicat demanda l'annulation "immédiate" des mesures d'austérités imposées sous la loi de stabilisation économique (Economic Stabilisation Act) de 1982 et considérées comme ayant des effets dévastateurs sur l'industrie (GS Report 1983). Il rejetait particulièrement le blocage des salaires, et se rangeait aux côtés du NLC pour s'opposer à l'engagement du gouvernement dans un accord conditionné avec le FMI. Il s'élevait contre la façon dont il était permis à la vente aux enchères des devises fortes, permise par le SAP, de détruire la naira, d'alimenter l'inflation et d'élever démesurément les coûts des matières importées par les fabricants. Le syndicat du textile lutta aux côtés d'autres syndicats contre les tentatives successives de l'Etat d'augmenter les prix de l'essence locale suivant la baisse du cours de la naira. La Banque Mondiale avait prévenu le gouvernement qu'il devait se conformer à cette ligne s'il désirait se qualifier pour une remise de dette et des concessions financières (Beckman 1991.)

#### 11. La main-d'oeuvre et la politique des partis.

Une caricature dans la revue du syndicat du textile illustre un pauvre ouvrier poussant sa brouette sous de gros titres clamant : "FRAUDE A L'ASSEMBLEE ! UN BILLION DE NAIRAS POUR LE RIZ ! SCANDALE AGRAIRE ! CONCUSSION ET CORRUPTION !" L'ouvrier commente : "Mon frère, je suis prêt pour une libération totale. Tous leurs partis c'est bouffe que je bouffe, et nous les prolos faisons le boulot" (TGW 1980).

L'idée de la nécessité pour les travailleurs de s'engager dans les partis politiques se retrouve tout au long de l'histoire du mouvement ouvrier nigérian, et n'a jamais cessé d'être un sujet controversé. Dans son allocution à la conférence nationale des délégués en 1980 le président du syndicat du textile s'attaqua à l'interdiction composée sur les activités politiques "de certaines associations" dans la constitution nigériane de 1979, qui rendait les travailleurs passibles "d'emprisonnement politique" et cherchait à "interdire la lutte des classes". A son avis, les organisations ouvrières devaient être libres d'appuyer n'importe quel parti politique "ouvrant pour l'éradication de l'injustice sociale" (Mohammed 1981).

Le secrétaire général critiqua le discours du 1er Mai 1983 du président du NLC ou celui-ci déclarait que le congrès ferait campagne pour les politiciens "pro-travaillistes" contre les politiciens "anti-travaillistes" lors des prochaines élections générales. Le secrétaire général considérait qu'il était "curieux que les leaders du NLC agissent comme s'ils désiraient mettre les destinées des travailleurs nigériens entre les mains d'une poignée de politiciens paternalistes du centre droit qui n'ont de pro-travailliste que le nom". La lutte pour une véritable émancipation de la classe ouvrière exigeait à son sens une approche de classe. Si le NLC désirait faire de la politique il devrait former "un parti d'ouvriers et de paysans". En l'absence d'une conscience politique des travailleurs, cependant, "toute hâte, dans la formation d'un Parti des travailleurs à l'heure actuelle n'est qu'un rêve réalisable seulement dans un monde de chinères". Pour le moment le NLC devait se concentrer sur l'éducation des travailleurs (GS Report 1983).

Lorsque le régime Babangida mit en place son programme complexe pour un retour au pouvoir civil, le NLC commença la formation d'un Parti travailliste (Beckman 1991). Le syndicat du textile lui prépara activement le terrain dans les états où il était puissant, particulièrement à Kaduna. Le Parti travailliste faisait partie des nombreux candidats ambitieux luttant pour être élus par le gouvernement pour faire partie des deux partis autorisés par la constitution imposée par les militaires. A la fin toutefois le régime décida de les disqualifier tous, ordonnant aux autorités électorales d'établir deux partis "officiels", l'un "un petit peu à droite" (la convention républicaine nationale/National Republican Convention), et l'autre "un petit peu à gauche", le Parti social démocrate (Social Democratic Party, SDP). Les groupes politiques débâchés s'en disputaient le contrôle.

Après quelques hésitations, le NLC décida d'adhérer au SDP, mais le mouvement travailliste local avait perdu beaucoup son intérêt initial. Il fut bientôt clair que l'influence ouvrière ne serait que très réduite au sein d'un SDP devenu rien de plus qu'une autre arène pour la politique de gros sous. Les élections pour les gouverneurs et les assemblées nationales de la fin des années 1991 confirmèrent le fiasco total de l'engagement ouvrier dans la politique des partis, sans parler du processus démocratique dans son ensemble.

Les leaders du syndicat du textile avaient soutenu le projet initial du Parti travailliste mais n'approuvaient pas son implication avec le SDP. Pour le secrétaire général, les deux partis imposés par l'Etat auraient dû être fermement boycottés dès le départ. Bien que plus convaincu que jamais que la négociation collective seule ne suffirait pas à résoudre les problèmes des travailleurs, pour lui il ne servait à rien de se soumettre à un parti politique où l'on n'a que peu ou pas d'influence du tout. Rester en dehors des partis officiels ne signifiait pas cependant, à son sens, que le syndicat ne devait pas faire de politique. Les travailleurs pourraient avoir un poids politique important, mais la tendance de leurs leaders à "entrer en politique et en sortir à leur guise" à titre individuel restait à surveiller. Ils devraient être soumis au contrôle de l'organisation, nécessitant lui une éducation et une conscience politique à travers tout le mouvement ouvrier (Adams Oshiomholes, interview, novembre 1991).

## 12. Les travaillistes et la réforme politique.

La "disqualification" du Parti travailliste et l'incapacité des travaillistes d'avoir une quelconque influence au sein du SDP confirma les tenants d'une intervention politique différente. Dans un discours commémorant la grève générale de 1981, le secrétaire général du syndicat du textile soutenait que les chances d'influencer l'Etat à travers des élections étaient minimes et que pour cette raison le vrai défi consistait à devenir plus efficace dans la négociation avec l'Etat et avec les employeurs. L'acquis réel de la grève de 1981 était pour lui un acquis politique : l'Etat avait été obligé de s'asseoir à la table des négociations et obligé de reconnaître le NLC comme une force politique (Oshiomhole 1985) car les syndicats ne peuvent devenir politiquement efficaces que s'ils sont prêts à utiliser leurs moyens pour faire pression sur le gouvernement.

Dans ce sens il critiqua le NLC pour avoir publiquement exclu "la confrontation", désarmant ainsi les syndicats d'avance. A quoi servait-il d'entamer un "dialogue" avec le gouvernement sur sa politique si les syndicats n'étaient pas prêts à recourir à la grève si leurs revendications étaient ignorées ? Il reconnut que le gouvernement pouvait décider d'interdire les syndicats s'ils ne coopéraient pas, mais cela ne devait pas justifier l'exclusion de la grève. A quoi servait une organisation syndicale centrale si elle était incapable d'exprimer les griefs des travailleurs ?

Mieux valait encore voir le NLC proscrit dans l'accomplissement de sa mission, que de le voir commettre un suicide en perdant sa crédibilité auprès des travailleurs. Une fidélité réelle des travailleurs à l'organisation peut survivre à la suppression de cette dernière par l'Etat. Oshionhole rappela l'expérience des "comités d'action mixtes" formés spontanément au niveau local en temps de répression à la tête de l'organisation.

Cela se passait en 1985. Début 1988 le gouvernement militaire profita des luttes partisans au sein du NLC pour en reconduire le responsable national et imposer un administrateur gouvernemental (Ogunkoya 1989). La confrontation eut tôt fait de se concrétiser sous la forme d'une campagne nationale réussie contre une augmentation du prix de l'essence. La recette de Oshionhole avait-elle marché ? Oui, du moins en partie. Après une paralysie initiale, un mouvement de grève, concentré sur le problème des prix de l'essence, se mit en branle dirigé par un mode non officiel de direction clandestine comprenant des comités d'action mixtes formés par les militants (Beckman 1991), et le gouvernement fut obligé de rechercher l'arrangement et des leaders désireux de faire les "intermédiaires" dans ce conflit.

#### Remerciements.

Cet article est un rapport préliminaire extrait d'une étude sur l'industrie textile nigériane, travailleurs et syndicats compris, en collaboration avec Gunilla Androo du département de géographie humaine, de l'université de Stockholm (Department of Human Geography, Stockholm University), avec le soutien du Bureau Suédois pour la recherche avec les pays en voie

de développement (Swedish Agency for Research Cooperation with Developing Countries, SAREC). Le lecteur y trouvera développés certains aspects d'une étude d'ensemble dont les grandes lignes sont provisoirement tracées dans un article commun (Androe and Beckman 1991). Un autre travail commun est consacré à la crise de l'industrie, particulièrement par rapport à la production locale de coton (Androe and Beckman 1987). Le présent travail qui s'intéresse en particulier aux stratégies de crise des syndicats a été réalisé avec le concours actif du syndicat des travailleurs du textile (NUTGFWN). Dans le rapport final qui sera conclu cette année, les contributions des différents responsables seront entièrement citées dans les remerciements.



- A B R E V I A T I O N S -

- CA : (Collective Agreement) Accord collectif.
- GS : (General Secretary of NUTGTWN) Secrétaire Général du NUTGTWN.
- NECA : (Nigerian Employers Consultative Association) Association consultative nigériane des employeurs.
- NLC : (Nigeria Labour Congress) Congrès travailliste nigérian.
- NTGTEA : (Nigerian Textile, Garment & Tailoring Employers Association) Association nigériane des employeurs du textile, du vêtement et de la confection.
- NTMA : (Nigerian Textile Manufacturers Association) Association Nigériane des fabricants du textile.
- NUTGTWN : (National Union of Textile, Garment and Tailoring Workers of Nigeria) Syndicat national nigérian des travailleurs du textile, du vêtement et de la confection.
- SAP : (Structural Adjustment Programme) Programme de rajustement structurel.
- SDP : (Social Democratic Party) Parti social démocrate.
- TGW : (Textile and Garment Worker. Official Journal of NUTGTWN). Travailleur du textile et du vêtement. Revue Officielle du NUTGTWN.

REFERENCES :

- ANDRAE, G. and B. BECKMAN 1987, Industry Goes Farming : The Nigerian Raw Material Crisis and the Case of Textiles and Cotton. Uppsala : Scandinavian Institute of African Studies (Research Report N° 80).
- - - 1991, "Textile Unions and Industrial Crisis in Nigeria : Labour Structure, Organization and Strategies". In Inga Brandell (ed), Workers in Thierd World Industrialization. London : Macmillan.
- BECKMAN, B. 1991, "The Politics of Labour and Adjustment : The Experience of the Nigeria Labour Congress". Paper to Conference on "The Po litics of Ajustment" organised by Codesria, Dakar, September.
- EGBE, R.A.N. 1981 (Ass. G.S. NUTGTWN), "Minimum Wage : The Pros and Cons". Textile and Garment Worker, n° 2.
- - - 1983, (Chef du département Education et recherche, NUTGTWN), "The Role of the Branch Leaders". Textile and Garment Worker, N° 4.
- GS REPORT 1980, Report by the General Secretary E.A. Olaleke to Delegates Conference, NUTGTWN, Kaduna, November.
- - - 1982, Report by Ag. General Secretary (A. Oshionhole) to National Executive Council of NUTGTWN, Lagos, September.

- 1983, Report by General Secretary (A. Oshionhole) to 2nd Triennial National Delegates Conference of NUTGTWN, Kaduna. November.
- MOHAMMED, Bello 1980, (Président général, NUTGTWN), "A Message to NUTGTWN Members". Textile and Garment Worker,
- - - 1982, May Day Speech, Murtala Square, Kaduna. Textile and Garment Worker, No 3.
- NDC 1983, NUTGTWN, Report of the Proceedings of the 2nd Triennial National Delegates Conference, Kaduna, November.
- NTGTEA 1987, Brief prepared by the Exécutive Secretary for Members of the Negotiating Panel for the Review of the Collective Agreement, 22-23 January.
- NTGTEA and NUTGTWN 1979a, Procedural Agreement, 12 January.
- - - - 1979b, Collective Agreement, 16 October.
- - - - 1984, Second Amendment to collective Agreement, 11 december.
- - - - 1983, First Amendment to Collective Agreement, 21 January.
- NMEZI, E.E.E., 1983 "The Role of Employers" Associations in Industrial Relations". Textile and Garment Worker, No 4.
- OLUKOSHI, A.O. (ed) 1992, "From Crisis to Adjustment in Nigeria".  
In A.O.Olukoshi (ed), The Politics of Structural Adjustment in Nigeria.  
London : James Currey.
- OSHIONHOLE, A. 1985 (GS), A Contribution to the Symposium Organised by the NLC in Commemoration of May 11, 1981 General Strike. Mineo.
- OTOBO, D. 1987, The Role of Trade Unions in Nigerian Industrial Relations. Oxford : Malthouse.
- TGW 1980 -, Textile and Garment Worker, Official Journal of NUTGTWN.
- VAN HEAR, N. 1988, ... in R. Southall (ed), Trade Unions and the New industrialization of the Third World. London : Zed. Books.

INTERVIEWS :

- Victor Eburajolo, Directeur Général, NTMA, 19 Novembre 1991.
- Auwalu Ilo, Président, Chambre Nationale de Commerce de Kano, (Kano State Chambers of Commerce), Kano 28 Novembre 1991.
- Adams Oshionhole, Secrétaire Général, NUTGTWN, 20 Novembre 1991.